

Concentration des exploitations des applications REC-MEN-RAR

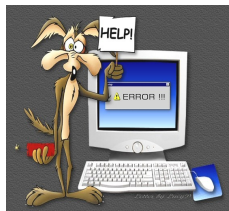
Une note de service du service Liaison Recouvrement datée du 26 mars nous a informés qu'à compter du 14 mars l'exploitation des applications de gestion du recouvrement de l'impôt au niveau national sera répartie entre deux ESI : Limoges et Strasbourg.

Pour la Loire-Atlantique, cela implique le basculement de ces applications de l'ESI de Lille à celui de Strasbourg.

Les travaux de basculement ont débuté le 4 mars et se termineront (*si tout se passe bien!*) le 13 pour un démarrage le 14 mars au matin.

L'application RAR (gestion du recouvrement contentieux) est disponible uniquement en consultation du 6 au 13 mars. C'est à dire que pendant toute une semaine, il est impossible de traiter les recouvrements et de gérer les informations (poursuites...). Pratique non ?

Ha au fait pourquoi concentrer les applications professionnelles ? Pour préparer la grande concentration vers un mammoth informatique de la Fonction Publique ? ... toujours plus éloigné du terrain ...et avec encore combien de suppression d'emplois à la clef ?



MESURES CATÉGORIELLES 2013 Au-delà d'une provocation !

Un groupe de travail s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lamiot, Secrétaire Général des ministères économique et financier, le 21 février.

Il a eu pour ordre du jour : la présentation des premières propositions ministérielles, pour les mesures catégorielles de l'année 2013. Les enjeux pour le déroulement de carrière des agents sont primordiaux, et c'est donc avec grand intérêt que les documents préparatoires étaient attendus. Simple coïncidence, ou calcul politique, ces derniers ne sont parvenus exceptionnellement aux syndicats que 72h avant le groupe de travail, contrairement aux engagements pris voilà à peine quelques mois. De plus, leur exploitation était quasi nulle.

Encore plus grave, alors même que les ministres ont voulu regrouper dans ce groupe de travail toutes les mesures catégorielles du ministère, des pans entiers du dossier n'ont pas été reçus :

- Plan de qualification ministériel (les promotions par listes d'aptitude),
- Les mesures concernant les contractuels, suite à la loi du 12 mars 2012,
- Les mesures catégorielles directionnelles rentrant en application en 2013,



- Le chiffrage du déplafonnement du 8ème échelon de l'échelle VI de la catégorie C.

Les seuls documents disponibles transmis ont été les propositions de taux de promotion en intra catégorielles (tableaux d'avancement) :

Projet Taux Promus/Promouvables

	Taux 202	Taux 2013
Adm. Adjoint	6	5
IP	1,2	1
ID hors classe	33	25
ID classe normale	21	15
CP	16	12
C1	27	20
AAP 1ère classe	33	30
AAIP 2ème classe	50	50
AA 1ère classe	20	20
ATP 1ère classe	33	30
ATP 2ème classe	50	50
AT 1ère classe	50	50

Après analyse, en les comparant à ceux de l'an passé, qui étaient déjà en retrait par rapport aux années antérieures, **FO Finances a pu chiffrer à près de 2000 en moins le nombre de promotions !**

La question, que l'on peut légitimement se poser face à de telles propositions, est : **"Qu'ont fait les agents des Finances pour mériter un tel traitement de la part de leurs ministres ?"**

Après le gel des traitements depuis plus de trois ans,

- Après les 2353 suppressions d'emplois au titre de 2013,

● Après des crédits amputés de 7%, auxquels une rallonge vient de se voir décidée, l'année 2013 voit le budget liés aux mesures catégorielles réduit de 50% ! Face à un tel projet, les fédérations unanimes ont quitté la séance.



PÉTITION EN LIGNE

Il n'est pas trop tard si vous voulez exprimer votre ras-le-bol face à vos conditions de travail et qui veulent un service public de qualité.

**Au 11 mars 11692 signatures ...
à quand la vôtre ?**

